

L'ESCORNIFLAIRE

L'indiscret

Prononciation : l'escouniflaire

ASSOCIATION : HISTOIRE ET PATRIMOINE DE L'ANCIEN MANDEMENT DE JAUJAC

Voici notre deuxième bulletin semestriel.

Comme vous le constaterez, nous donnerons suites à nos articles au fur et à mesure de nouvelles découvertes quand cela sera possible.

Jusqu'à présent, nous avons sélectionné des morceaux d'histoire, et nous continuerons bien entendu, mais nous allons aborder maintenant la partie Patrimoine classique et vernaculaire, second volet de notre activité.

Nous sommes pour le moment plutôt axés sur la période qui va de 1400 à nos jours.

Nous traiterons plus particulièrement les modes de vie de nos paysans vivarois de 1800 à 1914. Les traditions, les us et coutumes de nos aïeux.

Dans la rubrique avis de recherche, votre aide nous est précieuse, et a déjà porté ses fruits. Nous vous informerons des résultats dans les bulletins suivants.

Notre démarche est guidée par le souci de communiquer des informations avérées et en citant toujours nos sources.

Le bon fonctionnement de notre association se confirme car nous avons à présent cinquante adhérents. Nous invitons toutes les personnes intéressées à nous rejoindre dans cette quête passionnante.

Le Président

POURQUOI « L'ESCORNIFLAÏRE »

Nous avons choisi ce nom pour notre petit bulletin car il nous semble bien correspondre à l'esprit de notre association. On peut le traduire par « l'indiscret » mais aussi plus positivement par « le curieux ».
Il se trouve aussi qu'il s'agit du sobriquet (l'escai-nom) donné aux habitants de Jaujac. Il en existe cependant deux autres, **licha plat** et **escorga rossa**, (qui signifie écorcheur de rosse) ce qui est surprenant.

Voici les surnoms des habitants des villages voisins :

AILHON : los cura-biaças (*les nettoyeurs de besaces*)
FABRAS : les manja-peras (*les mangeurs de poires*)
MEYRAS : los granolhaïres (*les mangeurs de grenouilles*)
PONT DE LABEAUME : los fèbles (*les faibles*)
PRUNET : los sauta-gineïstas (*les saute-genêts*)
ST CIRGUES DE PRADES : los btranla-sonolhas (*les agitateurs de sonnailles*)
VALS : los cogordiers ou bofa-chaulets (*les nigauds ou les mangeurs de choux*)
LA SOUCHE : los pébriés (*qui mangent poivré*)

Nous ne connaissons pas « l'escai-nom » des habitants de Niègles et Chazeaux. Si vous les connaissez, merci de nous le faire savoir.

L'HISTOIRE DU TABLIER DE GRAND-MÈRE... que de beaux souvenirs ...

Souvenez-vous ...

Le principal usage du tablier de Grand-mère était de protéger la robe en dessous,

Mais en plus de cela :

Il servait de gant pour retirer une poêle brûlante du fourneau.

Il servait pour essuyer les larmes des enfants, et, à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses salies.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les œufs, les poussins à réanimer, et parfois les œufs fêlés qui finissaient dans le fourneau.

Quand les visiteurs arrivaient, le tablier servait d'abri des enfants timides.
Et quand le temps était frais, Grand-mère s'en emmitouflait les bras.

Ce bon vieux tablier faisait office de soufflet, agité au-dessus du feu de bois.

C'est lui qui transbahutait les pommes de terre et le bois sec jusque dans la cuisine.

Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes :

Après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux. En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand les visiteurs arrivaient de façon impromptue, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la poussière.

A l'heure de servir le repas, Grand' Mère allait sur le perron agiter son tablier, et les hommes aux champs savaient aussitôt qu'ils devaient passer à table.

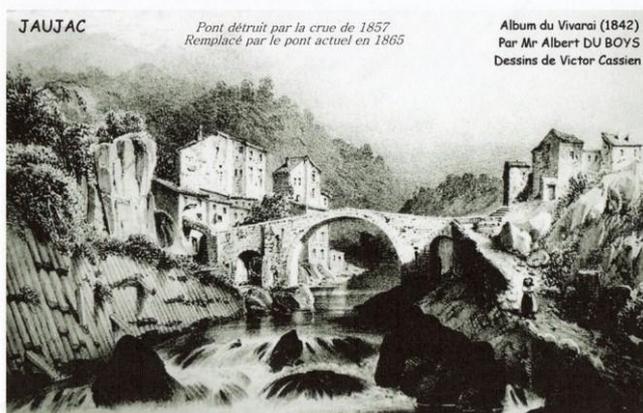
Grand-mère l'utilisait aussi pour poser la tarte aux pommes du four sur le rebord de la fenêtre pour qu'elle refroidisse (de nos jours, sa petite-fille la pose là pour la décongeler).

Il faudra de bien longues années avant que quelqu'un invente quelque objet qui puisse remplacer ce bon vieux tablier qui servait à tant de choses.

En souvenir de nos grands-mères, envoyez cette histoire à ceux qui savent et à ceux qui pourront apprécier L'histoire du tablier de Grand-Mère ».



LES INONDATIONS DE 1857



Après avoir découvert qu'elles furent à l'origine de la destruction du pont du Chastelas, nous nous y sommes intéressés d'un peu plus près. Elles furent particulièrement désastreuses et se répétèrent le 10 septembre puis le 5 octobre. Même la presse nationale s'en fit l'écho.

En voici des extraits :

Le Moniteur universel 22 septembre 1857

On se rappelle qu'après trente-six heures d'une pluie diluvienne, un ouragan épouvantable se déchaîna le 10 dans l'après-midi, ravagea les communes de Lentillères, Prades et Niègles, en vint éclater sur les hauteurs qui couronnent les cantons de Montpezat, Burzet en Entraigues. A Montpezat, la voie fut entièrement inondée par le ruisseau qui la traverse : il charria des pierres dans la rue principale, s'écroura, partie sous les efforts de l'eau ; 115 jardins furent complètement rasés, ainsi que la fabrique de M. Croze. Nous signalons le dévouement de la brigade de gendarmerie, qui a constamment payé de sa personne. A Burzet, tous les ponts sur les rivières de Bourges et d'Aulière ont été emportés ; les propriétés ravinées ou dévastées par l'ouragan ; une quantité de moulins écroulés sous la pression de cette avalanche d'eau qui parcourait la vallée avec une vitesse de plusieurs lieues à l'heure

Le préfet nous visita pour la seconde fois. Arrivé à Aubenas, le 15, il se rendit le 16 à Jaujac, accompagné de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et du lieutenant de gendarmerie de l'arrondissement. Après avoir parcouru la route impériale du Puy et visité la papeterie de Monsieur du Verny au Malpas, qui a souffert de grands dommages, il arriva à Jaujac ; il fut reçu par M. le Comte de Rochemure, qui ayant eu connaissance de la générosité du préfet, était venu à sa rencontre, ainsi que le Maire de Jaujac et les membres du clergé. Après avoir parcouru le territoire de la commune, dévasté par l'Alignon, qui a déplacé son cours en plusieurs endroits, et s'être fait présenter M. Terras, maître-mineur, qui déjà porteur d'une médaille, s'était distingué dans cette occasion, il se rendit à Montpezat, où il arriva la nuit ainsi que les personnes qui l'accompagnaient à Jaujac.

Journal des villes et des campagnes 14 octobre 1857

Le courrier de la Drôme et de l'Ardèche publie sur les inondations du 5 octobre une nouvelle lettre à laquelle nous empruntons les passages suivants

..... A Jaujac, les fabriques de MM. Chanailleilles et Roche ont été endommagées. Le moulin de la femme Meyssonier s'est abîmé dans les eaux, et la malheureuse mère assistait à cette œuvre de la destruction, blottie sur un pan de mur battu par les flots, serrant dans ses bras trois enfants en bas âge ; elle est restée là pendant plusieurs heures, par une pluie torrentielle, sans pouvoir être secourue, attendant la mort à chaque instant. ...

Journal des villes et des campagnes 16 octobre 1857

On se rappelle que le pont de la Beaume fut emporté par la première inondation : les voituriers traversaient l'Ardèche non loin de là, à l'aide d'un gué, mais le 5 un homme qui passait avec une voiture chargée de vin fut contraint d'abandonner son attelage qui disparut sous les flots et eut à peine le temps de se sauver lui-même. La route du Malpas est coupée sur plus de 400 mètres

Dans la vallée de Jaujac, l'Alignon, pénétrant dans les fabriques, entraînait les soies et les meubles ; trois moulins se sont engloutis, minés par les eaux.

LE PONT DE RANC GRAND



Qui connaît le Pont de Ranc Grand ? Peu de personnes à vrai dire, car il est éloigné de toute route, et caché par une végétation de plus en plus affamée.

C'est un vieux pont sur le Rieuclar, vous savez le ruisseau que franchit le Pont romain avant de se jeter dans le Lignon. En partant du rond-point Gustou, vous prenez le chemin du Chastagnier, la route qui mène aux Blachis, et entre le Pont romain et le Pont de virolune, se trouve notre Pont de Ranc Grand. Ce pont reliait le hameau de Ranc Grand et le mas de Pignède, et il semble même que c'était par lui que l'on rejoignait le mas de Cluzade et le mas de la Vignasse (ancienne maison Tourvieille), sur la rive gauche, avant que le pont de Virolune ne soit construit.

Ce pont est chancelant et menace de s'effondrer.

Laisserons-nous mourir le Pont de Ranc Grand ?

Nous n'aurons de cesse de mobiliser les Jaujacquois, pour le préserver.

L'association est prête à relayer ce sauvetage de notre patrimoine.

Il faudrait préserver la voute de l'arche par des travaux conservatoires, tels que coffrage bois, avec subventions du Conseil Départemental et autres.

Bien sûr, cela ne pourrait se faire qu'avec l'accord du ou des propriétaires riverains, et l'appui de la Mairie, et avec l'adhésion des jaujacquois. Nous allons contacter la Mairie et l'ancienne équipe qui avait fait ce projet il y a quelques années.

Litige sur le droit des habitants de Prunet de faire paître leurs animaux sur un terrain situé dans la vallée de la Ligne

Source : Louis Brousse

Ce texte est accompagné d'un plan manuscrit d'époque.

Le 5 septembre 1499

L'an de notre seigneur mille quatre cent nonante neuf et le cinquième jour du mois de septembre, il s'éleva une contestation entre magnifique et puissant seigneur Louis de la Voute Garde des archives ou conseiller de notre maitre le roi , seigneur de la Voute, seul seigneur dominant et suzerain de Jaujac, et entre les seigneurs ordinaires pour les deux tiers du lieu et mandement de Jaujac, et entre noble Antoine de Balazuc, seigneur de Montréal et Guillaume de Jaujac l'un des seigneurs du même lieu poursuivants et demandeurs d'une part et Monseigneur Charles de Joyeuse Abbé du vénérable monastère des Chambons et religieuse personne Pierre de Robert prieur du monastère, assignés défenseurs d'autre part.

Dans le fait il était dit que le seigneur de la Voute et les coseigneurs de Jaujac soutenaient

Que la justice de Jaujac allait et s'étendait jusqu'au ruisseau de Barbajol autrement et Grandval depuis l'endroit où ce ruisseau va le rejoindre, avec un autre ruisseau appelé d'el Chazel Chabrier ou de las Rodes au pied, autant que s'étend le dit ruisseau de Barbajol en montant vers la Champ du Cros, ils disaient qu'ils avaient jusqu'à ce ruisseau de Barbajol

L'exercice de la justice haute, moyenne et basse et que les emphytéotes du seigneur de la Voute et des coseigneurs de Jaujac avaient de même que les habitants de Prunet le droit liberté et faculté de mener paître leurs troupeau jusqu'au ruisseau de Barbajol, de les y abreuver, de faire des , d'y travailler la terre semer et recueillir. Le Dom prieur, Robert disait au contraire que cette partie était une partie était une dépendance du Domaine de Sémoulines appartenant à l'Abbaye des Chambons et que la justice de ces religieux allait aussi jusque-là, ce qui avait mis le Prieur dans la nécessité de plaider avec les seigneurs de la Voute et les coseigneurs de Jaujac devant le Bailli de Vivarais et Valentinois siège royal de Villeneuve de Berg où le procès était resté indéci sur ces difficultés qui sont exposées et plusieurs fois répétées . Longuement les parties transigèrent par la médiation de noble et vénérable homme Louis de Craux jurisconsulte et juge des terres du seigneur de la Voute

Noble Guillaume des Chands bayle de Jaujac , Jean de Bochard juge de Mayres, Maitre Bernard du Saut procureur fondé des coseigneurs, Noble Guillaume de Jaujac traitant tant pour lui que pour noble Antoine de Balazuc, noble et vénérable Bernard de la Roque,

Chanoine de Saint Flour (en Auvergne) , Pierre de Robert Prieur, Barthélémy Descases

Procureur fondé des religieux des Chambons, ils transigèrent de la manière suivante :

Il fut convenu que la justice de Jaujac s'étendrait jusqu'à l'eau versante (l'aigue vers) Du serre qui existe dans le terrain où sont les ruisseaux de Barbajol et Chazel Chabrié à commencer près de cette éminence près de deux arbres de hêtres (fayards) non loin du champ du Gleyzal du côté de la bise ? et en montant vers les eaux versantes et en suivant la Champ du Cros, il est convenu qu'il sera planté dans cette partie, des bornes limites et piquières pour conserver éternellement le souvenir de cet accord, en commençant du côté du pied près de ces arbres hêtres et en suivant le long de l'eau versante de cette élévation ou serre, vers la Champ du Cros , et pour la plantation de ces bornes les parties commirent et choisirent Maitre noble Jean de Bochard Valentin de Silhas de Prunet et Hilaire de Barjols du lieu des Perbost paroisse de Jaujac de manière que cet aigue vers sera dans le mandement de Jaujac et le seigneur de la Voute et les coseigneurs de Jaujac auront dans cette partie, l'entière justice et la partie de l'eau versante du côté du ruisseau de Barbajol sera de la justice de Sémoulines.

Le monastère des Chambons aura la faculté de garder son troupeau de toute espèce jusqu'au ruisseau de Chastel Chabrié, ou de les Rodes et non au-delà, et les habitants de Jaujac emphytéotes de ces seigneurs, ainsi que les habitants de Prunet auront la faculté de faire paître leurs troupeaux dans ce territoire jusqu'au ruisseau de Barbajol.

Cet acte reçu Langlade notaire de Jaujac fut passé en présence d'une multitude de témoins, dans le champ d'Antoine Girard, appelé Fau, du lieu de Fougeyrolles, ce champ appelé le Gitado.

Copie intégrale respectant le texte original manuscrit.

ASSIGNATION POUR BROUTAGE ILLICILTE

Source : *document manuscrit trouvé dans les papiers de famille de Louis B...*
Communiqué en juin 2012 (recopié CR2013)

18 eme 7 bre 1764

Prunet

**Assignation pour Claude et Pierre
Père et fils**

**Contre
Louis**

L'an mil sept cent soixante-quatre et les dix-huitièmes jours du mois de septembre avant midy à la requête de Claude et Pierre Père et fils du lieu de Fenouillères, Paroisse de Prunet qui a constitués pour son procureur Maitre Vincent avocat de la ville de Largentière, certifié je Jean Moulin huissier reçu en la cour ordinaire de la baronnie de Largentière y habitant sousfiguré m'être exprès porté au domicile de Louis.... Du mas de Rabas Paroisse du dit Prunet auquel parlant je lui ai donné assignation à comparoir dans trois jours prochains par devant messieurs les officiers ordinaires du dit Prunet pour se voir faire des déffences de garder et de faire dépaître son troupeau dans la pièce de terre des dits Brousse contenant pré appelé le Chastel Chabrié, comme il s'est avisé de faire plusieurs fois, comme aussi à luy payer des genets qu'il y a coupé et fait couper la présente année et se voir aussi faire déffences ... De passer ni repasser dans ladite pièce pour aller prendre l'eau qui coule dans icelle ensemble en leur dépend dommages et intérêts soufferts et à souffrir au dire d'experts accordés au prix d'office et luy ai baillé copie en parlant à luy avec dépens et mépris signé

Signé : Moulin

NOTE : le genêt était commercialisé, et vendu aux boulangers ou utilisé comme combustible par les particuliers.

Le genêt Raijoingé plus petit mais plus dense était le plus demandé, le genêt Ballan était utilisé pour protéger les plantations du froid, ou comme escoube « balai »

AVIS DE RECHERCHE

Nous recherchions dans le 1^{er} numéro :

- L'emplacement de l'ancienne Eglise St Bonnet, St Sauveur sachant qu'elle était petite et qu'elle fut démolie par les huguenots en 1626. Il semblerait que la nouvelle église a été construite sur l'emplacement de l'ancienne, et que son cimetière se trouvait entre la cure et l'entrée du cimetière actuel. A suivre ...
- Des renseignements sur l'ancien pont de Jaujac. Il a été détruit en 1857 par une énorme crue (voir article dans ce bulletin)
- Des almanachs du père Menfouté. (voir article ci-dessous)

Nous recherchons à présent :

De vieux outils, de vieux ustensiles de cuisine, bien conservés, dans le but de les prendre en photos.

L'ARMAGNA DU PERE MENFOUTE

Sur les 36 numéros parus depuis 1912, notre avis de recherche a été fructueux, puisque deux dons, nous ont permis d'avoir une collection de 26 numéros. Ils nous en manquent 10.

Cette collection est considérée par notre association comme une bible.

Un dicton : Le papet Père Menfouté 1954

Les lois sont comme les toiles d'araignées, elles laissent échapper les rats et prennent les mouches.



CIREUR ET CIRE

A Nîmes, le Néto, pauvre petit cireur de bottes, sorti qui n'a pas encore déjeuné, n'ayant pas un sou, s'approche d'un monsieur tout crotté :

- Cirer, monsieur 3 sous
- Non
- Deux sous ...
- Jamais de la vie !
- Un sou, monsieur, pour acheter du pain.
- Laisse-moi tranquille !
- Alors pour rien !
- Soit ! pour te faire plaisir !

Le gamin brosse, cire, frotte le pied droit du Monsieur, qui brille comme un miroir.

- Le pied gauche maintenant
- Non, monsieur !
- Comment ! mais je ne puis me promener avec l'autre plein de boue.
- Je le cirerai si vous me payez
- Un sou ?
- Non
- Deux sous ?
- Ce n'est pas assez
- Quatre sous
- Un franc, monsieur, et paye d'avance. C'est à prendre ou à laisser.



Le monsieur, fut obligé de donner ses vingt sous, et le Néto, pas tant bête, fit, ce jour-là, un excellent déjeuner

CONTACTS

Membres du Bureau

RIEU Christian et Michelle: 04.75.35.05.19

Email : christian.rieu@yahoo.fr

Guy MULOT: 04.75.93.21.02 - Jean STOCHETTI : 04.75.93.21.27



Joyeuses Fêtes et bonne année 2020